



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2024-120

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AU DROIT DES
SOCIETES VICAT ET OPINEL - RD 1006 - BOULEVARD HENRI BORDEAUX A CHAMBERY

Pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un carrefour giratoire sur la RD 1006, Boulevard Henri Bordeaux, au droit des sociétés Vicat et Opinel, il est proposé la passation du marché n° 2411..

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la société Vicat possède un tènement situé boulevard Henri Bordeaux (RD 1006) à Chambéry, face à la société Opinel. Cette dernière souhaite développer son activité dans un périmètre proche de son unité actuelle.

Considérant que les deux sociétés se sont donc rapprochées et ont élaboré un projet commun permettant :

- À la société Opinel de construire une nouvelle unité de production au plus près de celle existante ;
- À la société Vicat de densifier son unité foncière en accueillant de nouvelles activités.

Considérant que pour accompagner ce projet et sécuriser les dessertes futures de ces sites, l'aménagement d'un carrefour est envisagé sur la RD1006,

Considérant que le projet intègre le volet cyclable issu de l'étude de faisabilité commandée par la direction de la Mobilité de Grand Chambéry,

Considérant que la durée prévisionnelle des travaux est de 11 mois dont 2 mois de préparation,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation du marché n° 2411 de maîtrise d'œuvre conclu,

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

ET

La SAS ALP'ETUDES Ingénierie et Paysage ayant son siège social à Centr'Alp – 137 rue Mayoussard – 38430 MOIRANS

Pour un montant de 42 300 euros HT soit un montant TTC de 50 760 euros décomposé comme suit : montant de la mission complémentaire : 3 600 euros HT et montant du forfait provisoire de 38 700 euros HT.

ARTICLE 2° :

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer le présent marché ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 3° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 4 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2024-120

Objet de l'acte : MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR L'AMENAGEMENT D'UN
CARREFOUR GIRATOIRE AU DROIT DES SOCIETES VICAT ET OPINEL -
RD 1006 - BOULEVARD HENRI BORDEAUX A CHAMBERY

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 2 - Dossier du marché
(travaux, fournitures, services)

Date de l'acte : 03 juin 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20240603-lmc1H31654H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31654H1

Date de transmission en Préfecture : 04 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 04 juin 2024

Publication : du 04 juin 2024 au 05 août 2024